



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

CONTACT MÉDIA :

À New York: M. William Pace,
Coordinateur, Coalition pour la CPI
Tél: +1-646-465-8533
pace@coalitionfortheicc.org

Mme. Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux,
Coalition pour la CPI,
Tél: +1 (646) 465-8540
suhr@coalitionfortheicc.org

M. Tobias Hanson
Conseiller juridique, Coalition pour la CPI
Tél: + 1 646 465 8519
hanson@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Mme. Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tél: +31 (0) 70-3111082
maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
27 octobre 2011

Élections à la Cour pénale internationale : le Panel indépendant publie son rapport sur la qualification des candidats

La Coalition estime que ce rapport est une avancée majeure vers des élections internationales transparentes et basées sur le mérite

La Haye (Pays-Bas)—Le Panel indépendant sur les élections judiciaires de la Cour pénale internationale (Panel) a publié hier son rapport sur les 19 candidats aux élections judiciaires de la Cour pénale internationale (CPI) de décembre 2011. Le rapport conclut que 15 des 19 candidats remplissent les conditions requises par l'article 36 du Statut de Rome pour la liste sur laquelle ils ont été présentés. Le rapport est une avancée majeure vers des élections internationales transparentes et basées sur le mérite, déclare aujourd'hui la Coalition pour la Cour pénale internationale. La CPI est la première cour internationale permanente capable de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

« Le couronnement de la procédure du Panel indépendant a permis de requérir une plus grande exigence de la part des gouvernements pour qu'ils présentent des candidats judiciaires remplissant les différentes conditions requises par le Statut de Rome », a déclaré William R. Pace, Coordinateur de la Coalition pour la CPI. « L'existence du Panel indépendant permet de répondre aux lacunes largement reconnues au sein des procédures de présentation et d'élection des élections internationales. L'objectif principal du Panel est de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils accordent une plus grande attention à la sélection des candidats judiciaires. »

Entre le 13 juin et le 16 septembre 2011, les États parties à la CPI ont présenté 19 candidats afin de pourvoir les six postes vacants de juges à la CPI pour des mandats de neuf ans. Les élections auront lieu lors de la dixième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI (AEP) – l'organe législatif de la Cour – qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 au siège de l'ONU à New York. L'AEP élira également un nouveau Procureur lors de cette même session. Ces élections représentent le changement le plus important que la magistrature et la direction de la CPI aient eu à connaître jusqu'à maintenant.

La Coalition a établi le Panel en décembre 2010 afin de répondre aux inquiétudes de la société civile et d'autres concernant les élections de la CPI, en particulier la présentation de candidats qui ne rempliraient pas les conditions légales du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI. Une fois établi, le Panel a adopté son propre Mandat, en vertu duquel il déterminerait si un candidat est « qualifié » ou « non qualifié » au vu des conditions requises du Statut de Rome.

Les évaluations du Panel ne relèvent que de celui-ci. Le rapport ne reflète en rien les opinions de la Coalition. Cependant, elle encourage les gouvernements à prendre en considération les évaluations du Panel indépendant ainsi que toutes les autres informations pertinentes préalablement aux élections à venir.

Le rapport du Panel comprend également plusieurs observations et recommandations au profit de l'AEP concernant des problèmes qu'il a rencontrés au cours de son processus d'évaluation tel que les questions de la présentation, la nationalité et l'exercice des fonctions des candidats ainsi que les questions de l'âge et de la santé. Le Panel a également appuyé l'établissement d'une Commission consultative de l'AEP pour l'examen des candidatures qui remplirait des fonctions similaires à celles du Panel et étudierait et conseillerait l'AEP sur certains des problèmes soulevés dans le rapport du Panel. Le Panel recommande aux « États parties de prêter attention à toute autre information reçue par le Secrétariat de l'AEP avant les élections en ce qui concerne les candidats. »

Les membres du Panel sont :

Richard Goldstone (Président), ancien procureur général des tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

Patricia Wald (Vice-présidente), ancienne juge en chef à la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia et ancienne juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Hans Corell, ancien juge de Cour d'appel et ancien sous-secrétaire général des Nations Unies aux affaires juridiques et conseiller juridique des Nations Unies

O-Gon Kwon, juge et vice-président du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie et ancien juge en chef du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et ancien juge en chef de la Haute Cour de Daegu

Cecilia Medina Quiroga, directrice du Centre de droits de l'homme de l'université du Chili et ancienne juge et présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

La Coalition est reconnaissante aux membres du Panel d'avoir prêté leur expertise ainsi qu'une durée considérable de leur temps pour se porter volontaires à cet effort.

Pour lire le rapport complet, visitez : www.iccindependentpanel.org

Contexte : La CPI est composée de 18 juges représentant toutes les régions et les principaux systèmes juridiques du monde ; 11 des juges sont des femmes. Les juges actuels sont : Sang-Hyun Song (République de Corée), Fatoumata Dembele Diarra (Mali), Hans-Peter Kaul (Allemagne), Elizabeth Odio Benito (Costa Rica), Akua Kuenyehia (Ghana), Erkki Kourula (Finlande), Anita Ušacka (Lettonie), Sir Adrian Fulford (Royaume-Uni), Sylvia Steiner (Brésil), Ekaterina Trendafilova (Bulgarie), Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda), Bruno Cotte (France), Joyce Aluoch (Kenya), Sanji Mmasenono Monogeng (Botswana), Christine van den Wyngaert (Belgique), Cuno Tarfusser (Italie), Silvia Alejandra Fernández de Gurmendi (Argentine), Kuniko Ozaki (Japon) et René Blattman (Bolivie). Le Procureur de la CPI est Luis Moreno-Ocampo (Argentine) et le Procureur adjoint est Fatou Bensouda (Gambie).

La CPI est la première cour internationale permanente ayant pour objectif de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans 7 situations : en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Libye et en Côte d'Ivoire. Elle a émis 12 mandats d'arrêt et 3 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a publiquement annoncé examiner 8 situations sur 4 continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigéria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile venant de 150 pays travaillant en collaboration pour renforcer la coopération avec la CPI, garantir une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org

La Coalition pour la Cour pénale internationale a établi et a fourni un soutien administratif au Panel indépendant. La Coalition travaille en partenariat avec des institutions et des individus partout dans le monde afin de progresser dans sa mission. Un soutien majeur concernant les activités de la Coalition en relation avec les élections à la CPI a été fourni par Humanity United et Open Society Institute, parmi d'autres bailleurs de fonds. La Coalition est vivement reconnaissante à tous ses partenaires et donateurs qui lui apporte leur soutien dans cette action ainsi que dans toutes les autres initiatives en cours. Plus d'informations sur les partenaires et les activités de la Coalition sur : <http://www.coalitionfortheicc.org>.

La teneur des documents publiés par le Panel indépendant et les opinions contenues dans ceux-ci ne relèvent que du Panel. Les opinions exprimées ne reflètent pas celles de la Coalition ni d'aucune de ses organisations partenaires ou donatrices. Veuillez noter que la Coalition n'appuie ni ne s'oppose à aucune candidature individuelle mais plaide pour l'intégrité des présentations et de la procédure électorale. Les organisations de la société civile membres de la Coalition peuvent décider de prendre des positions particulières concernant les candidats ; de telles positions ne sont prises qu'au nom des organisations respectives et jamais au nom de la Coalition.

###